



30

Mesures

www.fntp.fr



Pour lutter contre le vol
de matériel de chantier

Le vol, un fléau... pas une fatalité.

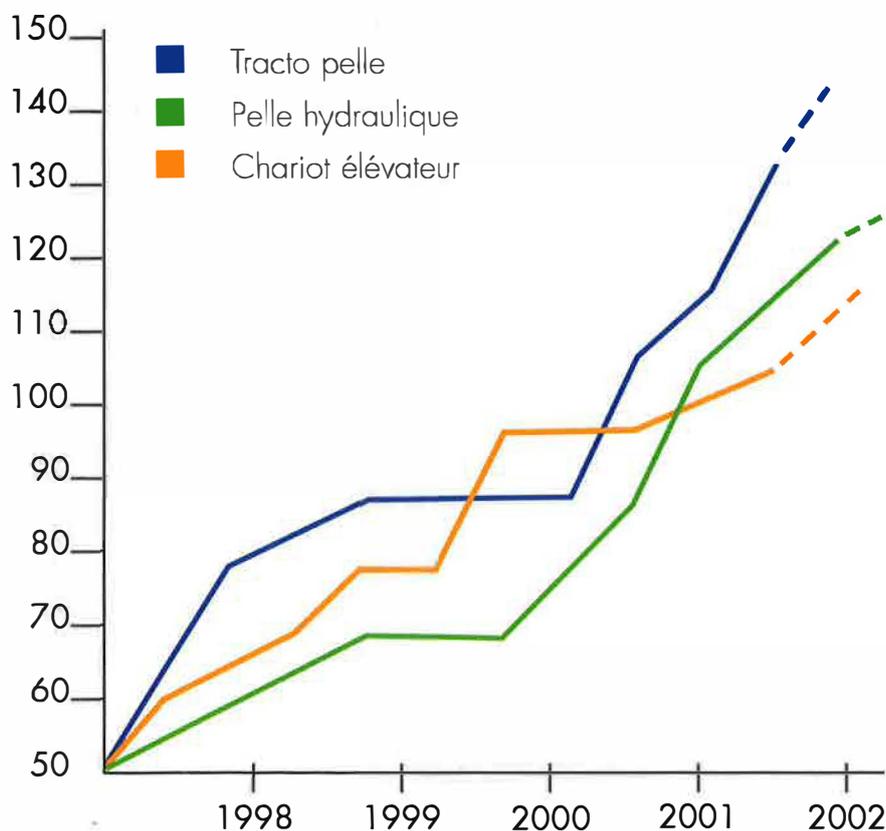
Ces dernières années, le vol de matériel sur chantier a atteint des proportions alarmantes.

Des filières organisées qui ne reculent pas devant la taille du matériel, profitent de notre négligence quotidienne.



Ensemble, emparons-nous du problème

Évolution des vols *



* portés à la connaissance du Centre d'Information et de Lutte contre la Délinquance Itinérante (CILDII).

Mesures préventives

Personnel

- 1 S'investir dans la lutte contre le vol.
- 2 Connaître les moyens à mettre en œuvre.
- 3 Rendre compte des mesures prises.
- 4 Signaler les personnes étrangères au chantier.

Chantier

- 5 Contrôler les principales voies d'accès.
- 6 Interdire l'accès aux personnes non habilitées.
- 7 Clôturer le chantier.
- 8 Assurer la surveillance et le gardiennage.
- 9 Utiliser des moyens dissuasifs (alarmes, barrières, caméras...).

Matériel

- 10 Le peindre aux couleurs de l'entreprise.
- 11 Le graver.

Mesures actives



Mesures permanentes

- 12 Activer le système antivol des matériels non utilisés.
- 13 Retirer les clés des matériels non utilisés.
- 14 Cacher les numéros de digicode.
- 15 Placer les clés dans un lieu sûr.
- 16 Rester discret sur les dispositions prises.
- 17 Être aussi vigilant pour le matériel en location que pour le matériel de l'entreprise.
- 18 Effectuer un contrôle journalier des mesures prises.

En fin de journée

- 19 Remiser le petit matériel.
- 20 Regrouper des matériels par chaînage.
- 21 Imbriquer plusieurs matériels les uns dans les autres.
- 22 Positionner les matériels pour rendre difficile leur enlèvement.
- 23 Éloigner les matériels permettant la manutention d'autres engins.
- 24 Rendre le matériel non visible de l'extérieur du chantier.
- 25 Ne pas faire le plein de carburant le soir.
- 26 Ne pas laisser un matériel sur une remorque.
- 27 Faire varier le lieu de stationnement des matériels.
- 28 Activer tous les systèmes antivols.

En fin de semaine

- 29 Faire l'inventaire des matériels (type, numéro...).
- 30 Effectuer un contrôle approfondi des mesures prises avant la fermeture du chantier.

Que faire en cas de **vol** ?

Je suis utilisateur (propriétaire ou locataire) de matériel et je constate la disparition d'un matériel sur un chantier ou dans mon entreprise. Que faire ?

1 - Renseigner le fichier des matériels volés sur le site www.fntp.fr

- Je remplis immédiatement le formulaire en ligne de déclaration de vol et je le transmets par e-mail.
- Le vol est enregistré dans le fichier matériels volés de la FNTF.
- Il est alors consultable en ligne par tous.

2 - Déclarer le vol aux organismes officiels

- Je me rends au plus vite au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu où le vol a été commis et je procède à sa déclaration.

3 - Envoyer la déclaration officielle à la FNTF

- Je confirme le vol à la FNTF dans les huit jours par envoi d'une copie de la déclaration de vol renseignée par un organisme officiel, faute de quoi le vol ne sera pas confirmé dans le fichier.

4 - Si le matériel est loué :

- Je préviens le loueur dans un délai de 48 heures.

5 - Si le matériel est assuré :

- Je déclare le vol à mon assureur dans un délai de 5 jours.



www.fntp.fr

